

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2020

Monsieur le Maire ouvre la séance, excuse les absents et indique les procurations

La séance étant ouverte, après exposé de M. le Maire, les conseillers municipaux autorisent :

- de reporter à un conseil municipal ultérieur le point 6 afférent au retrait de la délibération inhérente à l'approbation du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et du bilan de la concertation, dans le cadre de la procédure de révision du plan local d'urbanisme
- d'ajouter la modification de la délibération inhérente à la rémunération de l'agent remplaçant la secrétaire de mairie faisant valoir ses droits à congé maternité.

### 1- Séance à huis clos

Le Conseil Municipal autorise que la séance du présent conseil municipal se déroule à huis clos en raison du contexte sanitaire actuel.

*Hélène Marty est désignée secrétaire de séance, et Marjorie Andreu secrétaire auxiliaires.*

### 2- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 septembre 2020

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 17 septembre 2020.

### 3- Retrait de deux délibérations afférentes à une prime

Dans le cadre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), seul le maire est capable de modifier les primes des agents, dans le respect des limites votées par le Conseil Municipal. La délibération octroyant une prime à un agent tuteur d'un apprenti a été retirée car illégale, par une délibération ne mentionnant pas l'avis du Comité Technique à l'égard du RIFSEEP. Le Conseil Municipal vote donc le retrait de ces deux délibérations, avec mention de l'avis du Comité Technique.

### 4- Demande de subvention

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des collectivités territoriales ou organismes financeurs compétents pour les projets d'investissement suivants (2021)

- Travaux d'isolation énergétique des bâtiments communaux
- Travaux de rénovation énergétique de l'école primaire
- Travaux de restauration de l'orgue
- Travaux d'aménagement de la traversée du village – RD 119

### 5- Acquisition de parcelles – Foyer d'Accueil Médicalisé

Le Conseil Municipal autorise d'une part l'acquisition des parcelles cadastrées section D n° 2523 et 2435 permettant la desserte du réseau pluvial, et d'autre part, l'instauration de servitude de passage afférente au réseau pluvial. Monsieur le Maire est donc autorisé à signer les actes y afférents.

**6- Retrait de la délibération inhérente à l'approbation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable – Sans objet**

**7- Décisions modificatives**

Le Conseil Municipal vote les décisions modificatives suivantes :

- un virement de crédit du budget de la régie transport afin d'annuler un titre émis (montant 8eurosTTC)
- un virement de crédit sur le budget communal afin d'une part de rembourser le trop perçu de la taxe d'aménagement (1984.00eurosTTC) et d'autre part pour payer l'installation du réseau pluvial au lieudit Peyrounet (26 388.00€ TTC).

**8- Ouverture de postes de trois agents recenseurs**

Le recensement de la population aura lieu dès le 21 janvier 2021 ; pour cela, deux agents titulaires sont volontaires pour exercer les missions d'agents recenseurs. L'INSEE considère que 5 agents recenseurs sont nécessaires au regard du territoire de MONTREAL.

Le Conseil municipal décide donc de l'ouverture de 3 postes d'agents recenseurs, dont les modalités de rémunération seront votées ultérieurement.

**9- Ouverture de deux postes au Service Technique**

Un agent technique titulaire à temps complet faisait 40h/semaine pour compenser les vacances scolaires non travaillées ; cet agent est en arrêt maladie. Actuellement un agent contractuel effectue 35h/semaine pour remplacer cet agent jusqu'aux vacances de la Toussaint.

Monsieur le Maire propose l'ouverture de deux postes de 20h/semaine au service technique afin de permettre le recrutement de deux agents à 20h/semaine qui effectueraient en totalité les 40h de l'agent en arrêt maladie. Ce procédé permettrait à la commune de se garder une marge de manœuvre en cas de remplacements successifs.

**10- Indemnités de l'agent contractuel remplaçant l'adjoint administratif territorial à temps incomplet**

Le Conseil Municipal vote l'augmentation de la rémunération de l'agent contractuel qui intervient pour remplacer la secrétaire de mairie à temps incomplet : indice brut 356 au lieu de 350.

**11- Subvention exceptionnelle**

Après avoir entendu le courrier de l'Association des Maires de l'Aude inhérent aux catastrophes naturelles frappant les communes des Alpes Maritimes, le Conseil Municipal vote une subvention de 1000.00€.

Fait à MONTREAL, le 12 octobre 2020.

Le Maire,

Bernard BREIL

